



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or
Québec, Qc G1R 3Z8**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or
Québec, Qc G1R 3Z8**

Title-Sujet Construction du sentier nord-ouest, Parc urbain national de Rouge		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0185/A		Date: 26 octobre 2018
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00847273		Client Ref. No. - No. de réf du client. S.O.
Solicitation Closes - L'invitation prend fin :		
at - à 14h00	on - le 14 novembre 2018	Time Zone - Fuseau horaire HNE - Heure normale de l'est
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Josée Gagnon josee.gagnon@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 418.648.2502		Fax No. - No de FAX: 418.649.6971
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Dépôt direct

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Josée Gagnon à josee.gagnon@pc.gc.ca afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:
<http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2018-06-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site

Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage induit.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2018-06-21);
 - d. Clauses et conditions identifiées aux “Documents du contrat”;
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel josee.gagnon@pc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

1. Il y aura une visite optionnelle des lieux le vendredi 2 novembre 2018 à 10 h (HAE). Les soumissionnaires intéressés devront se rencontrer près de l'angle des routes Elgin Mills et Reesor dans la voie d'accès pour autos du 7368, chemin Elgin Mills, à Markham, en Ontario.

Renseignements particuliers : Il y a des places de stationnement dans la voie d'accès d'une ferme à cet endroit. La visite des lieux consistera, entre autres, à marcher sur une partie du sentier et du terrain de stationnement proposé. Veuillez porter des chaussures appropriées pour la marche dans un milieu humide et dans des herbes hautes où des tiques sont peut-être présentes. La réunion commencera dans la voie d'accès pour autos.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (418) 649-6971.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à josee.gagnon@pc.gc.ca.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou

b) annuler l'appel d'offres.

4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie électronique ou papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#apL>

Achats et ventes

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : Construction du sentier nord-ouest - Parc urbain national de Rouge

No. de l'invitation : 5P201-18-0185/A

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter les travaux à l'octroi du contrat et les compléter au plus tard le 31 mars 2019.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (8 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

1.0 ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le soumissionnaire doit fournir le prix et la quantité de chaque élément de l'offre, le total pour chaque partie/sous-section, le grand total et la quantité totale de la soumission sur les formulaires des pages qui suivent.

Remarque : tous les éléments énumérés ci-après doivent comprendre tous les coûts de matériel, de main-d'œuvre et les frais généraux relatifs au site avant, pendant et après la période de construction, y compris l'entretien, l'enlèvement, l'élimination et la garantie de réalisation des travaux, et le nécessaire à l'approvisionnement et à l'installation comme indiqué ci-après conformément aux plans et aux devis du contrat.

Les soumissionnaires ne remplissant pas entièrement les formulaires (en laissant par exemple des réponses vides) ou donnant des réponses incomplètes (« s. o. », « - », « à confirmer » ou « compris », entre autres) seront jugés non admissibles. Tous les renseignements doivent être inscrits à l'encre pour assurer une graphie claire et lisible.

Item	Référence	Description	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix	Prix total
Section 1.1.0 – Préparation du site						
1.1.1		Mobilisation et démobilitation du site La mobilisation et la démobilitation de l'équipement du site comme requis pendant toute la durée du contrat, y compris la préparation générale du site, l'accès au site, les soumissions de gestion de projet, les essais, les dispositions du site, la supervision du site et les rapports.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.1.2	2/L-400 Appendice A	Établir une aire d'entreposage temporaire : côté sud de la 19^e Avenue Établir une aire d'entreposage temporaire conformément aux plans de projet. Une fois la construction terminée, restaurer tous les secteurs touchés conformément aux plans et aux devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.1.3	1/L-335 Appendice A	Établir une aire d'entreposage temporaire : côté nord du chemin Elgin Mills Établir une aire d'entreposage temporaire conformément aux plans de projet. Une fois la construction terminée, restaurer tous les secteurs touchés conformément aux plans et aux devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.1.4	L-450 Appendice A	Établir une aire d'entreposage temporaire : aire d'entreposage Reesor Nord (routes Elgin Mills et Reesor) Établir une aire d'entreposage temporaire conformément aux plans de projet. Une fois la construction terminée, restaurer tous les secteurs touchés conformément aux plans et aux	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$

		devis du contrat. Comprend la mise en place de la fondation granulaire B dans l'aire d'entreposage, le compactage, le retrait et l'élimination de 100 mm de la partie supérieure de la fondation pouvant avoir été contaminés.				
1.1.5	5/L-520	Contrôle de l'érosion et des sédiments Fournir et installer le dispositif de contrôle des sédiments Filtrex avant la construction dans les lieux indiqués dans les plans du contrat, conformément aux détails et aux devis. Comprend une inspection et un entretien fréquents / un suivi du contrôle des sédiments pendant la construction.	710	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.1.6	4/L-520	Clôture à neige temporaire Fournir et installer une clôture à neige en plastique orange autour des vestiges archéologiques et des spécimens d'arbres à protéger, dans les lieux indiqués dans les plans du contrat. Comprend l'enlèvement et la récupération sur le site une fois toutes les activités de construction du sentier terminées. Restaurer tous les secteurs touchés conformément aux plans et aux devis du contrat.	340	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.1.7	02 41 13	Défrichage et essouchement Défricher et essoucher les arbres et arbustes existants, conformément aux plans et aux devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	\$ _____
1.1.8	02 41 13	Retrait de la clôture en grillage de ferme Enlever et récupérer la clôture en grillage de ferme, conformément aux plans et aux devis du contrat.	450	Mètre linéaire	_____ \$	\$ _____
1.1.9	L-100	Enlèvement des arbres (défrichage et essouchement) Moins de 150 mm dhp.	40	Chaque	_____ \$	\$ _____
1.1.10	L-100	Enlèvement des arbres (défrichage et essouchement) 150 mm – 300 mm dhp.	30	Chaque	_____ \$	\$ _____
1.1.11	L-100	Enlèvement des arbres (défrichage et essouchement) Plus de 300 mm dhp.	30	Chaque	_____ \$	\$ _____

Section 1.2.0 – Terrassement						
1.2.1	31 00 99	Nivellement approximatif Nivellement approximatif des terrains mous et durs, y compris les déblais et les remblais dans tous les secteurs de construction relevant de la portée des travaux conformément aux plans et aux devis du contrat.	20 500	m ²	_____ \$	_____ \$
1.2.2	L-210 31 00 99	Terre végétale et nivellement de finissage Mise en place et nivellement de finissage d'au moins 100 mm de profondeur de terre végétale provenant des excavations du site dans toutes les zones perturbées pour recevoir des semences.	9 700	m ²	_____ \$	_____ \$
Section 1.3.0 – Sentiers						
1.3.1	1/L-500 2/L-500 5/L-500 6/L-500 7/L-500 31 05 16 32 11 23	Sentier de type 1 de 2,4 m de largeur Fournir et installer un sentier de type 1 de 2,4 m de largeur : 200 mm de fondation granulaire A, avec 150 mm de 12 mm ou moins, compactée de poussière de pierre en surface, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires, conformément aux plans et aux devis du contrat.	1 700	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.3.2	1/L-500 2/L-500 5/L-500 6/L-500 7/L-500 31 05 16 32 11 23	Sentier de type 2 de 2,4 m de largeur Fournir et installer un sentier de type 2 de 2,4 m de largeur : 200 mm de fondation granulaire A, avec 150 mm de 12 mm ou moins, compactée de poussière de pierre en surface, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires, conformément aux plans et aux devis du contrat.	2 105	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.3.3	4/L-500 31 05 16 32 11 23	Sentier polyvalent typique de 2,4 m de largeur sur un lit de sentier surélevé Fournir et installer un sentier de type 2 de 2,4 m de largeur : 200 mm de fondation granulaire A, avec 150 mm de 12 mm ou moins, compactée de poussière de pierre en surface, tuyaux BIG 'O' de 150 mm comme indiqué, y compris tous les matériaux granulaires et les	165	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$

		accessoires, conformément aux plans et aux devis du contrat.				
1.3.4	9/L-500 31 05 16 32 11 23	Sentier polyvalent typique de 2,4 m de largeur sur un lit de sentier très surélevé Fournir et installer un sentier de type 2 de 2,4 m de largeur : 200 mm de fondation granulaire A, avec 150 mm de 12 mm ou moins, compactée de poussière de pierre en surface, tuyaux BIG 'O' de 150 mm comme indiqué, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires, conformément aux plans et aux devis du contrat.	345	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.3.5	L-450 31 05 16 32 11 23	Voie d'accès et stationnement granulaire Fournir et installer 300 mm de fondation granulaire B compactée, 200 mm de fondation granulaire A compactée et 100 mm en couche supérieure de poussière de pierre compactée 12 mm ou moins, y compris tous les matériaux granulaires, les robinets d'arrêt et les accessoires, conformément aux plans et aux devis du contrat.	1 420	m ²	_____ \$	_____ \$
1.3.6	2/L-400 31 05 16 32 11 23	Station de sentier Fournir et installer une station de sentier au sud du passage à niveau de la 19 ^e Avenue. Comprend les matériaux granulaires pour la fondation et le revêtement de la station, et le muret en pierre de protection pour se reposer, conformément aux plans et aux devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.3.7	1/L-410 31 05 16 32 11 23	Station d'observation Fournir et installer la station d'observation au sud du passage à niveau de la 19 ^e Avenue. Comprend les matériaux granulaires pour la fondation et le revêtement de la station, et le muret en pierre de protection pour se reposer, conformément aux plans et aux devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.3.8	2/L-410 31 05 16 32 11 23	Station d'enseignement Fournir et installer la station d'enseignement au sud du passage à niveau de la 19 ^e Avenue. Comprend les matériaux granulaires pour la fondation et le revêtement de la station, et le muret en pierre de protection pour se reposer,	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$

		conformément aux plans et aux devis du contrat.				
1.3.9	2/L-440 31 05 16 32 11 23	Station de sentier en forêt Fournir et installer la station de sentier en forêt au nord du chemin Elgin Mills. Comprend les matériaux granulaires pour la fondation et le revêtement de la station, le revêtement de copeaux de bois et le muret en pierre de protection pour se reposer, conformément aux plans et aux devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.3.10	1/L-460 31 05 16 32 11 23	Station de sentier Fournir et installer la station de sentier dans le stationnement de Reesor Nord. Comprend les matériaux granulaires pour la fondation et le revêtement de la station, et le muret en pierre de protection pour se reposer, conformément aux plans et aux devis du contrat.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
Section 1.4.0 – Accès et signalisation						
1.4.1	3/L-510 32 31 26	Clôture Post & Wire Fournir et installer une clôture <i>Post & Wire</i> conformément aux plans et aux devis du contrat, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires.	3 000	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.4.2	1/L-510 06 10 00	Clôture Post & Board Fournir et installer une clôture <i>Post & Board</i> conformément aux plans et aux devis du contrat, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires.	450	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.4.3	1/L-510 06 10 00	Barrière de contrôle d'accès Fournir et installer une barrière de contrôle d'accès <i>Post & Board</i> conformément aux plans et aux devis du contrat, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires.	275	Mètre linéaire	_____ \$	_____ \$
1.4.4	10/L-500 31 05 16 32 11 23 06 10 00	Passage de ferme PIN 071-1 et 064-3 Fournir et installer une fondation de sentier renforcée pour les passages de véhicules de ferme (2) conformément aux plans et aux devis du contrat, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires.	500	m ²	_____ \$	_____ \$

1.4.5	1/L-460 L-355	Panneau de fermeture temporaire d'un sentier Fournir et installer le panneau de fermeture temporaire d'un sentier sur la barrière d'accès au sentier conformément aux plans du contrat.	5	Chaque	_____ \$	_____ \$
Section 1.5.0 – Promenades et quais						
1.5.1	1/L-400 06 10 00	Promenade avec rampe PIN 742 Fournir et installer une promenade en bois avec rampe et une station d'observation sur les pieux hélicoïdaux, y compris tous les accessoires.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.5.2	1/L-430 2/L-430 3/L-430 06 10 00	Promenade avec rampe PIN 077 Fournir et installer une promenade en bois avec rampe et une station d'observation et une pergola sur les pieux hélicoïdaux, y compris tous les accessoires.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.5.3	1/L-540 1/L-440 06 10 00	Promenade basse PIN 072-1 Fournir et installer une promenade en bois basse avec une bordure en bois sur les pieux hélicoïdaux, y compris tous les accessoires.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
1.5.4	2/L-420 06 10 00	Quai d'observation PIN 078 Fournir et installer un quai d'observation en bois avec des rampes sur les pieux hélicoïdaux, y compris tous les matériaux granulaires et les accessoires.	1	Montant forfaitaire	_____ \$	_____ \$
Section 1.6.0 – Transplantation et ensemencement						
1.6.1	6/L-520	Transplantation Transplanter les plantations de rétablissement existantes touchées par la construction du sentier conformément aux plans et aux devis du contrat.	60	Chaque	_____ \$	_____ \$
1.6.2	L-100 L-210 32 91 19 13 32 92 19 13	Ensemencement : mélange 1 Fournir et répandre le mélange de semences Bobolink and Meadowlark par St. Williams dans toutes les prairies et les hautes terres perturbées conformément aux plans et aux devis du contrat.	6 000	m ²	_____ \$	_____ \$
1.6.3	L-100 L-210 32 91 19 13	Ensemencement : mélange 2 Fournir et répandre le mélange de semences Stream Channel and Wetland Edge par St. Williams dans toutes les basses terres perturbées	3 000	m ²	_____ \$	_____ \$

	32 92 19 13	conformément aux plans et aux devis du contrat.				
1.6.4	L-100 L-210 32 91 19 13 32 92 19 13	Ensemencement : mélange 3 Fournir et répandre le mélange de semences Semi-Shade Forest Edge par St. Williams dans toutes les zones forestières perturbées conformément aux plans et aux devis du contrat.	700	m ²	_____ \$	_____ \$
1.6.5	L-100 L-210 32 91 19 13 32 92 19 13	Mélange de semences de blé d'hiver : Fournir et répandre le mélange de semences de blé d'hiver pour l'ensemencement entre le 31 octobre et le 15 mars. C'est la superficie totale des éléments 1.6.2, 1.6.3 et 1.6.4	9700	m ²	_____ \$	_____ \$
Section 1.7.0 – Sommaire						
1.7.1	Grand total (sous-total des sections 1.1.0 à 1.6.0) Taxes applicables en sus				_____ \$	

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux Construction du sentier nord-ouest - Parc urbain national de Rouge	N° de contrat. 5P201-18-0185/A
	N° de projet s.o.

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel
Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-cœuvres.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.qc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Autorité contractante Josée Gagnon	3, passage du Chien-d'Or Québec, Qc G1R 3Z8	Téléphone : 418.648.2502 Courriel : josee.gagnon@pc.gc.ca
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Parc urbain national Rouge

Description générale des travaux à exécuter

Construction du sentier nord-ouest

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____